Au cours de l'année, les revenus de la deuxième classe augmentèrent de \$250,000 à \$8,433,000. Le ministère attribue l'augmentation en partie à l'accroissement des tarifs d'affranchissement sur les envois de troisième classe qui entra en vigeur le 1er avril 1964 et qui provoque une forte augmentation des demandes de privilège de la deuxième classe pour des publications qui étaient envoyées autrefois en troisième classe. A partir du 1er avril 1964, il y a également eu une augmentation dans le tarif de port sur les publications envoyés à des pays étrangers en dehors des Amériques.

Il convient de rappeler que trois révisions des tarifs statutaires concernant le courrier de deuxième classe ont été proposées dans une résolution soumise à la Chambre des Communes le 4 mars 1964 et débattue le 30 avril 1964. Cependant, on n'a pas donné suite à cette résolution. Nous avons appris à l'époque que les trois propositions étaient principalement destinées à simplifier les tarifs d'affranchissement et qu'elles réduiraient probablement les recettes provenant des maisons d'édition d'environ \$135,000 par an.

2. Fonctionnement des ministères. Le Comité se dit encore une fois d'avis qu'il serait souhaitable que les députés puissent avoir une idée bien nette des résultats financiers réels des affaires et des services des ministères, et qu'à cette fin on devrait inclure dans les Comptes publics des états financiers généraux se rapportant à ces activités, à condition que cela n'entraîne ni dépenses indues ni augmentation des effectifs. Le Comité prie l'Auditeur général de continuer à surveiller étroitement les progrès en cette matière et d'en faire rapport au Comité en temps opportun.

Commentaire de l'Auditeur général: Cette question a reçu l'appui constant du comité et a fait l'objet d'un commentaire détaillé au paragraphe 161 de mon rapport de 1964 à la Chambre. Il en a également été question au paragraphe 211 de mon rapport de 1965.

D'après les paragraphes 211 à 221 de mon rapport de 1965, un certain nombre de ministères et d'organismes importants qui exercent une activité commerciale ont déjà établi ou sont sur le point d'établir ces états financiers conformément aux directives annoncées. Nous espérons que ces pratiques continueront de se développer, car il est essentiel d'accroître l'usage des relevés comparatifs périodiques dressés avec exactitude pour permettre aux ministères et aux organismes d'examiner et de vérifier leurs frais à tous les paliers.

Je conserve l'intention de surveiller étroitement les progrès en cette matière et d'adresser à ce sujet un rapport au Comité.

3. Contrôle financier interne. Le Comité prie l'Auditeur général de poursuivre ses études sur l'importante question du contrôle financier interne afin d'informer la Chambre des mesures prises ou qui devraient être prises pour améliorer la gestion financière des divers ministères, des sociétés de la Couronne et des autres organismes.

Commentaire de l'Auditeur général: Il est fait une autre allusion à l'importance de cette question au paragraphe 8 de mon rapport de 1965 à la Chambre. A mon avis, il y aurait lieu de mieux reconnaître l'importance de la vérification interne. Tandis qu'un certain nombre de grands ministères et de sociétés de la Couronne ont leur propre personnel de vérification interne, certains autres n'ont encore pris aucune mesure en ce sens même si les circonstances le justifient pleinement. D'autre part, dans le domaine connexe de la vérification préliminaire, les effectifs sont plus nombreux et les méthodes plus compliquées que ne l'exige la

23940-31